

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

---

**Annonce n° 1976**

**18 - Cher**

**ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES**

**Créations**

Déclaration à la préfecture du Cher

**ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE LIBRE DU CENTRE COMMERCIAL DE BOURGES SAINT DOULCHARD**

*Objet* : assurer la gestion, l'entretien, la réparation, la surveillance et la sécurité des biens constituant des ouvrages, des espaces ou des éléments d'équipement (y compris les structures porteuses relatives à plusieurs volumes) présentant un intérêt collectif pour tous les propriétaires de l'ensemble immobilier ou certains d'entre eux (y compris les équipements mobiliers) ; les ouvrages, espaces et équipements d'intérêt collectif comprennent notamment, sans que cette énumération soit limitative : le tréfonds ; le mail de la galerie marchande et ses annexes (sanitaires publics, issues de secours, etc.) comprenant tous les ouvrages et équipements s'y rapportant ; le parc de stationnement et les espaces aménagés ; les canalisations et réseaux ainsi que les ouvrages, notamment le relevage des eaux et constructions nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation desdits réseaux ; contrôler le respect de l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble immobilier ; établir, si besoin est, le règlement intérieur et de le modifier ; veiller à l'application des dispositions administratives ainsi que des dispositions du règlement intérieur du centre commercial, s'il en existe un, et d'exercer toutes actions afférentes audit contrôle ; assister, en cas de besoin, l'éventuel(le) association des commerçants ou le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) des commerçants dans le cadre de l'exécution de l'objet prévu aux statuts de ladite association ou dudit G.I.E., (notamment en matière de communication) ; d'une façon générale, d'administrer, de gérer, d'assurer l'entretien des voies, ouvrages et équipements à l'usage de plusieurs propriétaires ; d'établir ultérieurement tous nouveaux aménagements et équipements présentant un intérêt collectif ; passer tous contrats et marchés avec des fournisseurs de services (notamment entretien, vérifications réglementaires et obligatoires) , alarmes, marchandises et matériels ; mettre en œuvre des actions tendant à faire respecter les services, règles et charges résultant des présentes ; représenter, vis-à-vis de tous organismes, tiers et autres syndicats ou associations, l'entité du centre commercial en tant qu'ensemble immobilier ; organiser le fonctionnement du service de sécurité contre l'incendie de l'ensemble immobilier, ainsi que

de la surveillance ; souscrire pour son compte et celui de ses membres toute police d'assurance sur les biens de l'ensemble immobilier, d'encaisser toute indemnité, d'assurer les charges de remise en état et de reconstruction ; répartir les dépenses de gestion, d'entretien et de réfection entre les membres de l'AFUL ainsi que de les recouvrer et de les payer ; conclure tous contrats, y compris de location pour son compte et/ou celui de ses membres ; faire procéder à la nomination du responsable unique sécurité, de veiller au parfait déroulement des commissions de sécurité et à l'application des prescriptions ; veiller au respect de l'harmonie générale de l'ensemble immobilier ; pouvoir acquérir tous droits réels immobiliers, accepter ou consentir toutes servitudes nécessaires à l'objet social ; être propriétaire du volume UN (tréfonds) ; représenter les membres en justice ; conclure tous emprunts, sous réserve que de telles opérations ne portent pas atteinte au but non lucratif de l'AFUL ; créer ou aliéner des équipements d'intérêt collectif

*Siège social* : 548, route d'Orléans, centre commercial Géant Bourges Saint-Doulchard, Les Demeures de Malicornes, 18230 Saint-Doulchard

*Date de délivrance du récépissé* : 26 janvier 2018